Tout savoir sur...

LE CRÉDIT RENOUVELABLE ALTERNA

Un financement simple, souple d'utilisation et disponible à tout moment.

Qu'est-ce qu'Alterna[1] ?

- Il s'agit d'un crédit renouvelable à taux variable. Une somme d'argent est mise à votre disposition, moyennant des intérêts sur la partie utilisée. Si vous ne l'utilisez pas, le crédit ne vous coûte rien.
- Cette somme se renouvelle au fur et à mesure des mensualités de remboursement, convenues avec votre conseiller. C'est pourquoi on parle de crédit "renouvelable".
- En ajoutant l'« option Crédit[2] » à votre carte de paiement habituelle, vous avez la possibilité de payer au comptant (le débit sera directement effectué sur votre compte courant) ou à crédit (le débit sera effectué sur votre crédit renouvelable).

Que permet-il ?

Il permet de financer tous vos projets : petits travaux ou amélioration de votre habitat, matériel hi-fi et électroménager, voyages et loisirs…

Comment fonctionne-t-il ?

- Les montants du crédit accordé varient de 1 500 EUR à 21 500 EUR en fonction de votre situation financière, de votre capacité de remboursement et de vos besoins.
- Les mensualités et la vitesse de remboursement sont connues à l'avance et fixées avec votre conseiller le jour de la souscription du crédit.
- Disponible à tout moment, c'est vous qui décidez quand et comment l'utiliser :
  - vous pouvez demander à votre conseiller de réaliser un **virement**[3] depuis votre crédit renouvelable Alterna vers votre compte bancaire. Vous pouvez aussi appeler le 3955[4] et dire « Virement ». La somme demandée sera transférée sur votre compte bancaire dans un délai de 48h.
  - vous pouvez aussi utiliser **l'option Crédit**[5] de votre carte bancaire. Vous choisissez entre le paiement comptant et le paiement à crédit pour vos achats et vos retraits dans les distributeurs.
- Pour le suivi de votre compte, un récapitulatif détaillé vous est adressé tous les mois (montant de votre mensualité, montants de la part utilisée de votre crédit renouvelable et de la part encore disponible de votre crédit, estimation du nombre de mensualités restant dues pour parvenir au remboursement du montant emprunté).
- Vous pouvez consulter votre compte Alterna à tout moment : sur Internet 24h/24, 7j/7, ou en appelant le 3933 du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 8h à 20h[6].

Quels sont les avantages ?

- **La liberté :** vous choisissez librement la vitesse de remboursement du crédit (lente, moyenne, rapide) ainsi que le moyen de l'utiliser (virement, utilisation via l'option Crédit, demande par téléphone, via internet ou votre agence).
- **La simplicité :** aucun justificatif de dépenses ne vous sera demandé.
- **La souplesse :** vous avez la possibilité de changer la vitesse de remboursement à tout moment et sans frais.

LE CRÉDIT RENOUVELABLE ALTERNA

- **La tranquillité :** vous pouvez bénéficier d'une couverture des risques décès, invalidité, incapacité et perte d'emploi en souscrivant à l'assurance D.I.T(7) et Perte d'Emploi[8].

A noter : l'assurance DIT (Décès - Invalidité permanente - incapacité temporaire totale de Travail) est un contrat qui assure le paiement de tout ou partie de votre crédit en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'invalidité ou d'incapacité temporaire de travail.

Quel en est le coût ?

- Aucun frais de dossier pour la souscription du crédit renouvelable Alterna.
- L'adhésion aux assurances DIT, DIT + Perte d'Emploi, et Perte d'Emploi uniquement, est facultative mais fortement recommandée.

Vos questions/Nos réponses

J'ai un projet, mais n'ai pas envie de toucher à mon épargne, puis-je utiliser mon crédit renouvelable Alterna ?

En finançant votre projet avec un crédit renouvelable Alterna, vous pouvez réaliser immédiatement votre projet et pouvez ainsi continuer à faire fructifier votre épargne.

J'ai reçu de l'argent, puis-je rembourser par anticipation ?

Oui, vous pouvez rembourser tout ou partie du montant utilisé de votre crédit renouvelable de manière anticipée, à tout moment et sans frais.

Est-il possible d'utiliser mon crédit Alterna à tout moment ?

Oui, après acceptation de l'offre et respect d'un délai de 7 jours, vous êtes libre d'utiliser votre crédit[3] dès que vous en avez besoin, soit par virement sur votre compte bancaire, soit grâce à l'option Crédit[2] sur votre carte de paiement habituelle. Sachez qu'il vous est possible de vous rétracter pendant une période de 14 jours suivant l'acceptation de l'offre.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Consenti sous réserve d'acceptation de votre dossier par le prêteur Sogéfinancement, 394 352 272 RCS Nanterre. Délai légal de rétractation : 14 jours à compter de votre acceptation du crédit.
(2) Option disponible sur toutes les cartes de paiement Société Générale, hors carte V Pay et American Express.
(3) Dans la limite du montant non utilisé du crédit.
(4) Du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 8h à 20h, hors jours fériés. Depuis l'étranger et certains opérateurs : +33 (0)810 01 3955. Tarif au 01/09/2016 : prix d'un appel local depuis une ligne fixe France Télécom en France métropolitaine.
(5) L'utilisation à crédit doit résulter de votre accord exprès. Le choix n'est possible que chez les commerçants et sur les DAB affichant la marque "CB" à l'exception des opérations effectuées à l'étranger, en vente à distance ou à partir de terminaux de paiement ne permettant pas d'effectuer le choix. A défaut, le paiement est réalisé au comptant (débit immédiat ou différé en fonction des caractéristiques de votre carte). Société Générale Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°07022493.
(6) Depuis l'étranger (+33) 1 76 77 39 33 - Tarif au 01/09/2016 : 0,34 EUR TTC/min depuis une ligne fixe France Telecom, en France métropolitaine. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon l'opérateur.
(7) Contrat d'assurance collective DIT (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente, Incapacité Temporaire Totale de Travail) souscrit par Sogéfinancement auprès de SOGECAP, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le code des assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr).
(8) Dans la limite des dispositions contractuelles. Assurance DIT, contrat d'assurance collective souscrit par SOGEFINANCEMENT auprès de SOGECAP, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances et contrat d'assurance collective Perte d'Emploi souscrit par SOGEFINANCEMENT auprès de SOGESSUR, entreprise régie par le Code des assurances. Ces contrats sont présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr).

SOCIETE GENERALE

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE

Société Générale, BDDF/DCM/MCO - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18, SA au capital de 1 009 380 011,25 EUR, 552 120 222 RCS Paris, Siège Social 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris.